

Séance du mardi 12 février 2019

Date de convocation : 07 février 2019

- Subventions communales - année 2019
- Indemnités fonction maire et adjoints applicables au 01 janvier 2019
- Personnel communal
- Informations et questions diverses

L'an deux mille dix-neuf, le douze février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre JULIEN, Maire

Présents : MM. JULIEN - ROUAULT - Mme LHUILIER - M. POMA - Mme SAINSON - MM. MORCET - DANGER
Mme LOUPIAS - MM. DENIZEAU - BRIANDET - CHESNEAU - Mmes DUPUY - BOISSIER - AVY - M. BOURSIN

Absents excusés ayant donné procuration : M. BENOIT (JULIEN) - Mme BACHELIER (LHUILIER) - Mme BOIS (SAINSON)

Absente excusée : Mme LATREILLE

M. BOURSIN a été nommé secrétaire

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Séjours linguistiques (Allemagne - Espagne - Angleterre)

Madame Katia SAINSON, Adjointe au Maire, informe les membres présents de l'e-mail de Madame Mary MATHONAT, secrétaire de gestion du collège «Les Pressigny» de Selles-Sur-Cher en date du 28 JANVIER 2019 sollicitant une participation financière pour des élèves domiciliés à Châtillon-sur-Cher inscrits aux séjours linguistiques énoncés ci-dessous :

- Allemagne du 04 au 08 février 2019
- Espagne du 24 au 29 mars 2019
- Angleterre du 23 au 28 avril 2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- décide de verser, directement aux familles concernées, une participation de 40 euros par élève, M. DANGER ne prenant pas part au vote pour le séjour linguistique en Allemagne

- nombre de participants :
- **ALLEMAGNE (3) :** Randal BOULANGER - Emma POUPARD - Léa DANGER
- **ESPAGNE (9) :** Tracy JOLY - Kenny LEFORT - Élouan REY - Quentin ROBIN - Shana AUBRY - Enzo CALLES - Ondine KERKHOVE - Cheyenne MARDON - Camille MORNAY

- **ANGLETERRE (5) :** Audrey BRISSET - Lucas BROSSARD - Simon BROSSARD - Emma GIRARD - Noah LEROY

Les crédits correspondants seront inscrits au budget communal - année 2019

SUBVENTIONS BTP CFA LOIR-ET-CHER - CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - CFA MFEO COLLÈGE SAINT-AIGNAN - LEAP BOISSAY

Vu les différents courriers des établissements scolaires concernant des demandes de participations financières pour les enfants domiciliés à Châtillon-sur-Cher et scolarisés dans lesdits établissements,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de verser une participation de 50 € par enfant

- nombre d'élèves concernés :

* **CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT :** 06 élèves (Sabrina BEUCHE - Manon BOUTET - Olivia BROVADAN - Colleen JOUANNEAU - Aurélie LINGELSER - Chloé SARAIVA LOPES

* **CFA MFEO Sorigny (1 élève) :** Timy JOURDAIN

* **LEAP BOISSAY :** 02 élèves : Marie DOS SANTOS - Louane LELAIT

Le montant de la dépense sera inscrit au budget - année 2019 et versé aux établissements

SUBVENTIONS COMMUNALES - ANNÉE 2019

Le conseil municipal fixe comme suit les subventions communales soit **5 620 €** :

- La Fraternelle : MM. MORCET - CHESNEAU - Mme DUPUY n'ont pas pris part au vote
- Les Chantiounes atelier jeunes et adultes : Monsieur DENIZEAU n'a pas pris part au vote
- Séjours linguistiques : M DANGER (séjour linguistique Allemagne) n'a pas pris part au vote
- Comité des fêtes : MM. ROUAULT - DANGER - Mme LHUILIER n'ont pas pris part au vote

Associations - organismes	2018 vote	2019		2019	
		effectif	demande	proposition	vote
La Fraternelle	1 000	59	1 600	1 600	13 P - 1 C
La Fraternelle – école foot 10 €/enfant	500				1 A
Les Chantiounes - atelier théâtre 10 €/enfant - adultes	190	14		140 250	17
Amicale sapeurs-pompiers Selles-sur-Cher	150			150	18
Souvenir Français	100			100	18
Secours populaire	80			80	18
Secours catholique	80			80	18
Croix-Rouge	80			80	18
Restaurants du cœur	80			80	18
Conciliateurs de justice	50			50	18
Séjours linguistiques - culturels 40 €/enfant : - collège Selles-sur-Cher	360	17		680	Cf. délibération
Chambre des Métiers – CIFA 50 €/enfant	350	06	560	300	18
CFA - MFEO Sorigny 50 €/enfant	50			50	18
LEAP Boissay 50 €/enfant	150	02		100	18
Valentin Haüy	60			60	18
JALMAV 41 (accompagnement fin de vie)	60		60	60	18
Aides humanitaires	500			500	18
École de musique Selles-sur-Cher 10 €/enfant	10	03		30	18
Châtillon aéromodélisme	100		150	100	18
Foyer Laïque Saint-Aignan	150			150	18
Comité des fêtes (orchestre repas 14 juillet)	500			500	15
Prévention routière	50			50	18
AFSEP	60			60	18
Gym Tonic des Pins	150		150	150	18
Ligue cancer comité Loir-et-Cher	60			60	18
Club des Laurends	100		100	100	18
Association Centre Hospitalier Saint-Aignan				60	18
				5 620	

INDEMNITÉS MAIRE ET ADJOINTS

Monsieur Pierre JULIEN, Maire, donne lecture aux membres présents de la circulaire préfectorale en date du 14 janvier 2019 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables au 1er janvier 2019 revalorisés en application du nouvel indice brut terminal (indice brut 1027). Pour les délibérations indemnitaires faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1022, une nouvelle délibération est nécessaire.

- Le conseil municipal après exposé et en avoir délibéré, 15 pour - 3 contre,
- approuve la revalorisation et la mise en application de la valeur du point d'indice brut au 1^{er} janvier 2019, soit 1027

PERSONNEL COMMUNAL

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3-1° et 3-2°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à des nécessités de service sur emploi non permanent dans le cadre de besoins ponctuels liés à un accroissement temporaire d'activité :

- garde des enfants et entretien des locaux sur le temps scolaire
- direction de l'ACM (accueil collectif de mineurs : vacances d'hiver, printemps, été (4 semaines après la sortie des classe de juillet) et Toussaint
- gestion de l'administratif ACM sur la période scolaire

Sur le rapport de Monsieur Alain POMA, Adjoint au Maire,

Le conseil municipal, après exposé du dossier et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- le recrutement d'un agent contractuel au vu de l'article 3-1° pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité limité à un an sur une même période de 18 mois

L'emploi ainsi créé à temps non complet (28h/35h) fait référence au grade d'adjoint d'animation, échelle C1 de rémunération.

Les missions de l'agent recruté sont les suivantes :

- garde des enfants et entretien des locaux sur le temps scolaire
- direction de l'ACM (accueil collectif de mineurs : vacances d'hiver, printemps, été (4 semaines après la sortie des classe de juillet) et Toussaint
- gestion de l'administratif ACM sur la période scolaire

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle et avoir le titre ou diplôme requis (BAFA ou CAP petite enfance ou BP JEPS) pour l'accès à ce grade de catégorie C

L'agent sera rémunéré par référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1 de rémunération selon les indices en vigueur

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir entre la commune et l'agent contractuel recruté

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal - année 2019

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 - cabinet médical : départ de Madame Anne-Marie CABRESPINE au 31 juillet 2019

2 - café de La Mairie : mise en liquidation judiciaire simplifiée (inventaire lundi 25 février 2019)

3 - M. Charles HOUÉ : suite fuite eau qui n'a pas transité par le réseau collectif, demande de dégrèvement pour la consommation assainissement

4 - environnement: adresser un courrier à M. David SOARES DE OLIVEIRA (plainte voisinage en raison de bêlements intempestifs)

5 - conseil municipal : mardi 05 mars 2019 (à confirmer)

La séance est levée à 19 H 10

